

ronné; le vingt-huitième quartier, celui de Saint-Nizier, eut, on ne sait trop pourquoi, un habit écarlate. L'habit des officiers fut entouré d'une riche broderie en or, les sergents portèrent un double rang de galon en or sur les parements, et les caporaux un seul rang. Le capitaine de la compagnie du quartier de la place Confort, qui était la compagnie *Colonnelle*, fut autorisé à porter deux épau-lettes en forme de tresse, sans franges, brodées or en paillettes et bouillons. Tous les autres officiers portèrent sur l'épaule gauche une seule épaulette pareille à celles dont il vient d'être parlé, et sur l'épaule droite une contre-épaulette. Les sergents et caporaux eurent deux contre-épaulettes or et soie blanche, sans franges et autres ornements accessoires.

Chaque compagnie conserva la couleur particulière de son drapeau, laquelle était commune aux cocardes et aux plumets. La compagnie *Colonnelle* était la seule dont le drapeau, les plumets et les cocardes fussent de couleur blanche. Dans toutes les autres compagnies, le drapeau présentait le plus souvent un mélange de plusieurs couleurs. Chaque drapeau portait une devise en *latin*. Ainsi, on lisait sur celui de la compagnie du quartier des Terreaux, qui était violet et blanc, et sur lequel on voyait une croix blanche gardée par un lion : *pro hostibus ferrox, pro amicis mitis*. Le drapeau du quartier de Saint-Jean était blanc et cramoisi, et il portait pour devise : *Mars Themidis auxilium*; sur celui du quartier de la place Neuve, on lisait : *Juri et armis ministrat*.

Les soins de Louis Tolozan ne se bornèrent pas à régulariser la milice bourgeoise et à entretenir son zèle pour le service du roi et de la ville, il s'occupa encore de faire donner une nouvelle organisation à la compagnie